



Droits de succession en cas de 2 e deces

Par **FRANKIZ**, le **08/05/2015** à **12:29**

Bonjour,

mon pere est decede il y a 10 ans et avait une communauté de biens avec donation au dernier vivant à ma mere.

Ma mere vient de deceder. je suis fille unique.

Un notaire me calcule des droits de succesion de 200000€ et un autre de 100000€ au motif qu'il y aurait des droits à payer que sur la moitié du patrimoine immobilier (valeur 800000€ + 150000 de liquidités)

Qui a raison ?

Merci de votre aide précieuse